

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Luce tenue le 4 août 2003 à 20 heures conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Guy Caron, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier est présent
Marie-Andrée Jeffrey, secrétaire-trésorière adjointe est présente

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
- 4. Suivi des procès-verbaux**
- 5. Déboursés**
- 6. Période de questions**

A. Administration générale

1. Règlement d'emprunt au montant de 100 000 \$ concernant le prolongement d'aqueduc pour le Rang 2 Est
2. Dépôt de certificat/règlement d'emprunt 200 000 \$.
3. Pisciculture des Cèdres/Audition 21 août 2003.
4. Postes Canada/boîtes multiples – numérotation.
5. Manoir St-Laurent / compte-rendu.
6. Pierre Beaudet / demande de remboursement de taxe d'égout.
7. Evelyne Burton / Trottoir.

B. Sécurité publique

1. Compteurs d'eau / Guylaine Proulx.
2. Brigadier scolaire.

C. Transport

1. Ministère des Transports / signalisation.
2. Contremaître de chantier / autorisation.
3. Travaux 132/298 / honoraires BPR.
4. Rue des Coquillages / soumission (**copie**).
5. Madame Louiselle Huard (**copie**).

D. Hygiène du milieu

1. Abattoir de Luceville / demande.
2. Formation "Opération en eau potable".

E. Urbanisme

1. Assemblée publique de consultation / règlement modifiant le règlement de zonage # 348-93 et ses amendements aux fins de modifier certaines normes d'implantation.
2. Règlement modifiant le règlement de zonage # 348-93 et ses amendements aux fins de modifier certaines normes d'implantation / adoption du second projet (**copie**).
3. Avis de motion / règlement modifiant le règlement de zonage 1 348-93 et ses amendements aux fins d'ajouter un usage permis dans la zone 6 (A).
4. CPTAQ / compte-rendu.
5. Rue Caron (**copie**).
6. Guy Harel et Rock, Benoit et Jacques Lévesque / demande pour roulottes de voyage.
7. Bruno Corbin / avocat.

F. Loisirs et culture

1. Bulletin municipal.
2. Festival du Blé d'Inde de Luceville.

G. Édifice et machinerie

1. Aspirateur

H. Divers

1. Alice St-Laurent / décès.

7. Correspondance

8. Période de questions

9. Levée d'assemblée

638-2003

Ordre du jour

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté.

Procès-verbal

639-2003

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 7 juillet ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Gilles Gagnon, appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté.

640-2003

Procès-verbal

Attendu que les photocopies du procès-verbal du 24 juillet ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par Gilles Gagnon, appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé d'en donner la lecture et que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adopté

Suivi des procès-verbaux

Le maire fait la lecture de quelques résolutions.

DÉBOURSÉS

FACTURES PAYÉES - JUILLET 2003

1	Rémunération élus - juillet	1 609.69 \$
2	Rémunération employés - juillet	39 486.45 \$
3	REER - juillet	2 289.75 \$
4	Fabrique de Luceville	680.98 \$
5	Fiducie des Récifs artificiels du Québec	300.00 \$
6	Thériault, Mélanie (remboursement)	72.61 \$
7	Œuvre des Loisirs de Ste-Luce (subvention)	1 000.00 \$
8	Corporation des loisirs de Luceville (subv.)	1 000.00 \$
9	Corp. des loisirs (remboursement)	500.64 \$
10	Fred Lamontagne (achat fleurs)	38.47 \$
11	Place aux jeunes (cont. Poste agent migration)	50.00 \$
12	M.R.C. de la Mitis (tournois golf)	120.00 \$
13	Caisse populaire (règlement naissance)	150.00 \$
14	Cogéco Câble	80.46 \$
15	Telus Mobilité	488.59 \$
16	Telus	25.25 \$
17	Hydro-Québec	4 413.61 \$
18	Corporation de développement touristique	1 125.00 \$
	TOTAL:	53 431.50 \$

FACTURES À PAYER - JUILLET 2003

1	Ministère du Revenu (remises juillet)	10 621.50 \$
2	Receveur général du Canada (remises juillet)	6 467.89 \$
3	Gaz-O Bar (Diesel)	256.61 \$
4	Municipalité de St-Donat (bacs verts)	2 250.00 \$
5	Au Grain de bois	65.00 \$
6	Papeterie Jean Bélanger (chaise)	412.93 \$
7	Citicorp Finance (contrat photocopieur)	257.43 \$
8	Journal l'Avantage (publicité Sculpture sable)	258.81 \$
9	Services Sanitaires du St-Laurent inc.	5 439.19 \$
10	Ville de Mont-Joli (Transport adapté)	3 431.00 \$
11	Sports-inter plus (peinture, supports vélos)	1 465.88 \$
12	Distribution sports loisirs	439.40 \$
13	La Maison d'auto Fortier	34.50 \$
14	Produit sanitaire Roger Pelletier (chlore)	253.06 \$
15	Jean-Pierre St-Amand	694.26 \$
16	Réfrigération BSL inc. (appel de service)	60.67 \$
17	Les Entreprises J.E. Goulet	45.96 \$
18	Ressources Naturelles (avis de mutation)	51.00 \$
19	Biologie aménagement B.S.L. (analyses)	1 007.62 \$
20	Moteur électriques B.S.L.	27.47 \$
21	Sécurité médic (renouvellement trousses)	277.57 \$
22	Produits sanitaires Lépine	33.86 \$
23	Multi couleur (transfert sur chandails)	91.00 \$
24	Excavation Gilbert Michaud (terre)	57.51 \$
25	Roy, Beaulieu, Carrier (Dossier RAEQ)	438.66 \$
26	Plomberie Luceville (abreuvoir plage rép.)	168.61 \$
27	Delfar Experts-Conseils (app. Eau potable)	5 975.55 \$
28	Les Tennis de Rimouski (cours initiation)	142.50 \$
29	Monsieur Serge Castonguay (déplacements)	14.00 \$
30	Monsieur François Arsenault (déplacements)	45.15 \$

31 Jacques Thibault (inspection camions incendie)	431.34 \$
32 Éditions juridiques FD (mise à jour codes)	261.08 \$
33 Quincaillerie Réjean Hallé (poignée)	898.35 \$
34 J.R.M. Électrique (station pompage)	587.43 \$
35 Buanderie Le Blanchon	124.20 \$
36 Centre de Rénovation de la Mitis	1 459.67 \$
37 Garage Gilles Desrosiers	93.64 \$
38 Garage St-Laurent	215.41 \$
39 Quincaillerie Ste-Luce - Luceville	150.59 \$
40 Garage Mario De Champlain	457.41 \$
41 Pièces d'autos Rimouski	100.25 \$
42 Jean-Claude Molloy - frais déplacement	48.02 \$
43 Serrurier Clef Mobile	4.00 \$
44 Financière Manuvie	1 858.20 \$
45 Coca-Cola	279.66 \$
46 L'Information - avis	207.05 \$
47 Remorquage Jacques d'Anjou	40.25 \$
TOTAL:	48 001.14 \$

TOTAL DES FACTURES À APPROUVER: 101 432.64 \$

Je certifie par la présente que la municipalité de Sainte-Luce dispose des crédits suffisants pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 juillet 2003.

Gaétan Ross, directeur général et secrétaire-trésorier

641-2003

Déboursés

Proposé par France St-Laurent
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des comptes dus au 31 juillet 2003.

Adopté.

Période de questions

642-2003

RÈGLEMENT NUMÉRO: R-2003-38

Règlement d'emprunt au montant de 100 000 \$ concernant le prolongement d'aqueduc dans le rang 2 Est.

Attendu que les propriétaires desdits lots ont adressés une demande à la municipalité pour procéder à la mise en place d'une conduite d'aqueduc;

Attendu que la municipalité de Sainte-Luce pour réaliser ce projet doit effectuer un emprunt par billets au montant de 100 000 \$;

Attendu qu' un avis de motion a été donné à la session du 7 juillet 2003;

En conséquence il est proposé par : Paul-Eugène Gagnon
appuyé par : France St-Laurent
et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le
numéro R-2003-38 , soit et est adopté par ce
règlement ce qui suit à savoir:

- ARTICLE 1 Les attendus font partie intégrante du règlement.
- ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à exécuter des travaux de mise en place d'une conduite d'aqueduc sur les lots et parties de lots 43, 45, 47, 48, 49, 51, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 217-1, 218, 218-1, 218-4, 219, 219-1 et 220 en bordure du rang 2 Est desservant les propriétés des numéros civiques 209 à 233.
- ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 100 000 \$ telle que plus amplement décrite à l'évaluation présentée à l'annexe A pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, décrète un emprunt pour une période de 20 ans.
- ARTICLE 4 Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en tout temps avant l'échéance sur avis de quinze (15) jours par lettre recommandée donnée au détenteur respectif de ces billets.
- ARTICLE 5 L'emprunt portera intérêt à un taux n'excédant pas 7%.
- ARTICLE 6 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "B" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué, à chaque immeuble imposable suivant le tableau apparaissant à l'article 7 par la valeur attribué à une unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situé dans le secteur desservi.
- ARTICLE 7
- | | |
|------------------------|---------|
| Résidence unifamiliale | 1 unité |
| Ferme | 1 unité |
| Entrepôt à patate | 1 unité |
- ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Dépôt du certificat de la secrétaire-trésorière adjointe concernant le règlement d'emprunt de 200 000 \$ numéro R-2003-37 à l'effet qu'il n'y a eu aucune signature et que le règlement est approuvé le 17 juillet 2003.

Pisciculture des Cèdres / Audition 21 août 2003

Informations

Postes Canada / boîtes multiples – numérotation

643-2003

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur Marcel Tremblay de Postes Canada concernant le mode de distribution du courrier par l'installation de boîtes multiples sur la Route du Fleuve Est et Ouest.

Adopté.

644-2003

Considérant le nombre de résidents permanents qui s'ajoute d'années en années sur le territoire du secteur de Sainte-Luce;

Il est proposé par Paul-Eugène Gagnon, appuyé par Martine Plante et résolu à l'unanimité de demander à Postes Canada l'ajout de cases postales à son bureau situé au 57, Route du Fleuve Ouest.

Adopté.

Manoir St-Laurent / compte-rendu

Informations

Pierre Beudet / demande de remboursement de taxe d'égout

Le dossier est mis à l'étude et est reporté à l'ajournement.

Evelyne Burton / trottoir

Reporté à l'ajournement.

645-2003

Compteur d'eau / Guylaine Proulx

Proposé par: Martine Plante
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité d'engager Madame Guylaine Proulx pour faire la lecture des compteurs d'eau.

Adopté.

Brigadiers scolaires

Reporté à l'ajournement.

Ministère des Transports / signalisation

Informations sur la signalisation proposée dans le cadre des travaux Route 20, Route 298.

Contremaître de chantier

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Guy Caron

646-2003

Il est résolu à l'unanimité de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses supplémentaires pour un montant maximum de 2 000 \$ dans les travaux municipaux au projet Route 20, Route 298, et intersection 298/Route 132 Est et Côte de l'Anse.

Adopté.

Travaux 132/298 / Honoraires BPR

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Gilles Gagnon

647-2003

Il est résolu à l'unanimité d'approuver la proposition des honoraires de BPR Groupe-Conseil concernant les travaux de la jonction des routes 132/298 et Côte de l'Anse au montant de 8 100 \$.

Adopté.

648-2003

Rue des Coquillages / soumissions

Wolseley	10 415.98 \$
Réal Huot	10 920.14 \$
Emco	10 667.14 \$

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la Compagnie Wolsely au montant de 10 415.98 \$.

Adopté.

Madame Louiselle Huard, érosion du terrain en bordure du fleuve au 102, Route du Fleuve Est.

Le dossier est transmis pour réponse à l'inspecteur en bâtiments Monsieur François Arsenault.

Abattoir de Luceville / demande pour le site d'enfouissement sanitaire

649-2003

Proposé par: Guy Caron
Appuyé par: Gilles Gagnon

Il est résolu à l'unanimité de demander l'autorisation à la M.R.C. de la Mitis pour que l'Abattoir de Luceville puisse y expédier des carcasses et des viscères de bœuf au site d'enfouissement sanitaire de Padoue.

Adopté.

Formation "Opérateur en eau potable"

650-2003

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu d'autoriser Monsieur Bertrand Beaudin, inspecteur municipal et Monsieur Gilles Laporte à suivre la formation Opérateur en eau potable.

Adopté.

Assemblée publique de consultation / règlement modifiant le règlement de zonage # 348-93 et ses amendements aux fins de modifier certaines normes d'implantation.

Monsieur Gaston Gaudreault, maire donne de l'information concernant le dossier mentionné en titre et préside une période de questions sur le sujet.

Règlement modifiant le règlement de zonage # 348-93 et ses amendements aux fins de modifier certaines normes

L'adoption du second projet est reporté à la séance d'ajournement du 18 août 2003.

Avis de motion / modifiant le règlement de zonage # 348-93 et ses amendements aux fins d'ajouter un usage permis dans la zone 6(A).

Reporté à la séance d'ajournement du 18 août 2003.

CPTAQ compte rendu de la demande d'exclusion pour une zone commerciale et industrielle

Information sur la rencontre terrain

Rue Caron

Reporté à la séance d'ajournement du 18 août 2003

Guy Harel et Rock , Benoît et Jacques Lévesque / demande pour roulottes de voyage.

Le dossier est présentement à l'étude et sera transmis à l'inspecteur en bâtiments.

Bruno Corbin / avocat

651-2003

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Guy Caron

Il est résolu de retenir les services de Me Daniel Beaulieu, avocat afin de faire cesser les usages en contravention du règlement de zonage dans le dossier Bruno Corbin, au 495, Route 132 Est, sur les lots p-3 et p-7.

Adopté.

Bulletin municipal

Le nom du nouveau bulletin municipal sera Bulletin municipal de Sainte-Luce.

Festival du Blé d'Inde de Luceville

652-2003

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité de disponibiliser gratuitement le service de conciergerie lors de la soirée du 6 septembre 2003.

Adopté.

Aspirateur / achat

653-2003

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'un aspirateur de M.P. Électroménager pour un montant de 60 \$.

Adopté.

Alice St-Laurent / décès

654-2003

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu d'offrir nos plus sincères sympathies à la famille lors du décès de Madame Alice St-Laurent.

Adopté.

Correspondance

- Ministère des Affaires municipales du Sport et du loisir**
Approbation du ministre pour le règlement d'emprunt R-2003-36
- Commission de protection du territoire agricole/Bruno Corbin et Linda Langlois
- Centre d'expertise hydrique
- Commission de protection du territoire agricole / rencontre publique
- La Marée au 1000 vagues / invitation
- CAUREQ / statistiques annuelles
- AST / information
- Mini Scribe
- L'APSAM
- Vecteur environnement
- Fédération Québécoise des municipalité
- École des Bois-et-Marées – Valérie Gagnon / remerciement
- DAGUA / usine préfabriquée de traitement d'eau potable
- ADMQ
- Routes et transports
- Muni Express
- CLD / mémo
- Quai de Sainte-Luce / demande de rencontre

Période de questions

Levée d'assemblée

655-2003

Proposé par: Gaston Beauchesne
Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité qu'à 22h30 la session est ajournée au 18 août 2003.

Adopté.

Gaston Gaudreault, maire

Gaétan Ross, directeur général et
secrétaire-trésorier